



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitivavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

## Avis de Consultation Ouverte

N° 062TR/MATP/PRMP/TP-RPI.21



1. Le MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux de mise en place de pont Mabey sur le canal des Pangalanes reliant le centre ville et Manakarabe dans la ville de Manakara Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : MATP ANOSY

Rue : Jules RANAIVO

Etage / Numero de Bureau : 2ème ETAGE, PORTE 221

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré AU MATP ANOSY, 2e ETAGE, PORTE 221 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: un millions Ariary (Ar1 000 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir AU MATP ANOSY, 2ème ETAGE, PORTE 221 au plus tard le 25/05/2021 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- trente millions Ariary (Ar30 000 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

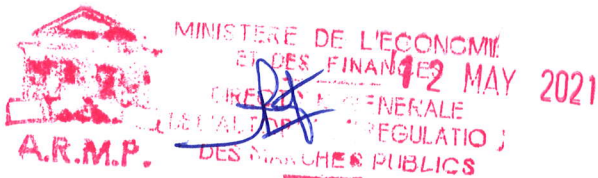
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances

- Soit par Garantie Bancaire

- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

8. Une visite de lieu est facultative , elle ne sera pas organisée.

ne sera pas organisée





à Antananarivo le 11/05/2021  
La Personne Responsable des Marchés Publics

RANDRIANA RIVELO Handry